

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2007

266X07

REVISION LOCATION IMMEUBLE COMMUNAL 15, avenue Victor Hugo

Par délibération du 27 mars 1990 le Conseil Municipal a décidé de louer le local sis dans l'immeuble communal du 15 avenue Victor Hugo moyennant une redevance annuelle indexée sur l'évolution de l'indice des prix avec pour base la valeur du mois de septembre.

Celui-ci étant passé de 113,45 en septembre 2006 à 115,08 en 2007, la redevance serait portée de 1282 € à 1300,46 € soit une augmentation de 1,44 %.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- FIXE la redevance annuelle due pour l'occupation du local sus mentionné à 1300,46 € arrondi à 1300 €, à compter du 1^{er} janvier 2008.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention inhérente à ce local.

- PRECISE que la recette sera constatée à l'article 752 du Budget de la ville.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE